

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Nombre de Conseillers présents : 9

Date de la Convocation : 14/09/17

Date d'affichage : 14/09/17

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 21 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt et un septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, PONCET Ghislaine, GUENOT-QUERMEL Véronique, ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie et Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent et BOYER Dominique.

Étaient excusés ; Mme LANTELME Laure et Mrs GONNARD Pierre, JAUSSAUD Florimond et MANIGAND Frédéric ayant donné pouvoir à M. LAY Christian.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20/07/2017
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes, Syndicats locaux et Commissions Communales
- Approbation du rapport de Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de Commune de la Veyle – Évaluation du transfert de fiscalité dans le cadre de la fusion des Établissements Publics de Coopération Intercommunale
- Délibération concernant l'accès zone 1 AU sur propriété Consorts Tranchand
- Point Agenda 21
- Point à date et projets d'investissements pour sollicitation d'aides
- Sollicitation AMF-AMRF – ouragan IRMA
- Préparation du 4ème marché d'automne
- Questions diverses

* Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2017

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2017 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

Syndicat locaux :

Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne : M. Georges-Laurent HYVERNAT, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité syndical qui a eu lieu le 14 septembre 2017 à Sandrans dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Compétence GEMAPI (Gestion de l'eau et des milieux aquatiques); cette dernière sera automatiquement transférée aux intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2018,
- Projet de fusion des trois syndicats (Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne, Syndicat Mixte Veyle Vivante et Syndicat de la Reyssouze); après discussion, le syndicat, attaché à la proximité, ne souhaite pas intégrer une telle entité,
- Point sur les travaux en cours,
- Projet de plantation de 3 300 mètres de haies ; Cruzilles-Lès-Mépillat pourrait se porter candidat pour deux cent mètres environ.

Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères : M. Alain PONCET, 1^{er} adjoint Conseiller Municipal, délégué au SMIDOM expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité Syndical qui s'est déroulé le 15 septembre 2017 et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Changement de nom du syndicat suite à l'intégration de l'ancienne Communauté de Commune des Bords de Veyle ; le SMIDOM de Thoisy devient le SMIDOM Veyle Saône,
- Changement des colonnes aériennes des PAV ; ouverture de crédit d'un montant de 100 000 euros,
- Arrivée à échéance du marché de collecte des emballages ; une analyse sera faite sur l'option régie / collecte en 2018,
- Facturation du premier semestre 2017 ; envoi de 12 729 factures courant août 2017,
- Collecte ; expérimentation pour une collecte OM une semaine sur deux sur des communes test dont Cruzilles-Lès-Mépillat à compter du 1^{er} janvier 2018.

* Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes de La Veyle - Evaluation du transfert de fiscalité dans le cadre de la fusion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de communes de la Veyle du 16 juin 2017,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLECT, dans sa séance du 16 juin 2017 a approuvé les montants de fiscalité transférée dans le cadre de la fusion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;

Considérant que le rapport est annexé à la présente délibération ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 16 juin 2017 tel que présenté en annexe,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* Propriété des Consorts TRANCHAND ; nouveau plan de bornage et prise en charge de la solution technique ENEDIS

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait des Consorts TRANCHAND de vendre leurs terrains sis Route de Cormoranche et notamment les parcelles cadastrées B945 d'une superficie de 586 m², B634 d'une superficie de 1301 m² et B986 d'une superficie de 594 m².

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition partielle des parcelles nouvellement cadastrées B1346 pour 14m², B1340 et 1348 pour 880 m² nécessaire à la future voie de desserte et ce à l'euro symbolique ; en contrepartie la commune assure, à ses frais, une viabilisation sommaire permettant la desserte des trois lots constructibles appartenant aux Consorts TRANCHAND.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'intervention du Cabinet Thierry JACQUEMIN le vendredi 10 juin 2016, un Plan de bornage, un Document d'Arpentage élaboré en vue de la délivrance de la nouvelle numérotation cadastrale préalablement à la signature de l'acte notarié ainsi qu'un Procès-Verbal de bornage amiable ont été élaborés en ce sens par ce dernier.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de prévoir la création d'une zone verte en bordure de la zone 2AU le long des parcelles les plus au Sud des Consorts TRANCHAND (B1360 et B1363), il serait intéressant que la collectivité puisse se porter acquéreuse des parcelles B1361 et B1362 d'une surface total de 230 m² et ce moyennant la prise en charge par cette dernière d'une solution technique tel que figurant dans l'étude ENEDIS s'élevant à 7 800,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'acquisition de deux parcelles supplémentaires (B1361 et B1362) d'une surface totale de 230 m² destiné à la création d'une zone verte en bordure de zone 2AU et ce moyennant la prise en charge par la collectivité d'une solution technique tel que figurant dans l'étude ENEDIS s'élevant à 7 800,00 €, l'acquisition se faisant quant à elle pour l'euro symbolique,
- DEMANDE au Cabinet Thierry JACQUEMIN de bien vouloir réaliser un nouveau document d'arpentage et un nouveau plan de bornage en ce sens moyennant la prise en charge de ses honoraires par la collectivité s'élevant à 200 €,
- AUTORISE M. Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* Point « Agenda 21 »

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour la commune dans le cadre de son «Agenda 21 » décerné le 17 mai dernier par les membres du jury du Comité National de Labellisation et ce pour les 3 années à venir.

M. Georges-Laurent HYVERNAT, expose au Conseil Municipal un compte rendu succinct de la réunion qui s'est déroulée le 13 septembre dernier à Pommier et dont le thème était la labellisation des villages et consistait en la préparation de la matinée remise du Label « Notre Village Terre d'Avenir » pour la labellisation de cinq communes dont Cruzilles-Lès-Mépillat.

M. Le Maire propose de prendre contact avec Fanny HERBRETEAU d'ALEC 01 concernant les éventuelles économies d'énergie réalisables dans les bâtiments communaux. Il souhaite également que soit retravaillée l'embauche d'un service civique et qu'une prochaine réunion ait lieu pour les différents groupes fin octobre.

* Point à date et projet d'investissement pour sollicitation d'aides

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune de la Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes ; il précise que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, et au titre des années 2017-2018, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour les réalisations ci-après :

- Chauffage des salles communales,
- Etude et réalisation du périmètre de la salle polyvalente,
- Jeux enfants,
- Voirie 2017,
- Parking et PAV en bas du cimetière,
- Cabinet infirmier,
- Hangar technique.

* Sollicitation AMF / AMR - Ouragan IRMA

M. Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition des maires ruraux de France, qui suggère aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des 3 organismes suivants :

- Fondation de France,
- Croix Rouge,
- Secours Populaire.

M. Le Maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux communes sinistrées en passant par la structure « Fondation de France ».

Par conséquent, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec huit voix pour et une abstention,

- APPROUVE les versements d'une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma,
- DECIDE de reverser la somme de 100 euros sur le compte de la structure « Fondation de France ».

* Préparation du 4^{ème} marché d'automne

L'opération « marché d'automne » va être reconduite cette année pour la 4^{ème} fois le dimanche 22 octobre 2017 ; d'ores et déjà, de nombreux exposants ont confirmé leur présence.

Le rendez-vous pour l'installation de cette manifestation est fixé au samedi après-midi pour le montage des chapiteaux, à 6h30 le dimanche matin pour le début des festivités et de dimanche soir pour le démontage des chapiteaux.

* Questions diverses

Repas des aînés : le repas des aînés de la commune aura lieu le 15 octobre 2017 ; une réunion de préparation est fixée le 27 septembre 2017 à 20h à la mairie.

Bar le « Petit Saint-Denis » : Le « Petit Saint-Denis » rouvrira ses portes l'année prochaine du 6 au 13 juillet 2018.

Visite d'un site éolien : la visite d'un site éolien est proposée par la Compagnie Nationale du Rhône le jeudi 2 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à Cruzilles-Lès-Mépillat,
Le 21 septembre 2017

Le Maire,
Christian LAY



PONCET Alain

HYVERNAT Georges-Laurent

TROUWAERT Claudine

QUENOT-QUERMEL
Véronique

ETOURNEY-BOULARD
Anne-Marie

PONCET Ghislaine

BOURDIN Mireille

BOYER Dominique